

Fin des tarifs réglementés du gaz : Que faire pour éviter de voir sa facture flamber ?

Le 1er juillet 2023, les tarifs réglementés du gaz naturel devraient disparaître, conformément à la loi énergie climat du 8 novembre 2019. Vous devrez alors souscrire à une offre du marché. Mode d'emploi.

Le 1er juillet 2023, fini le tarif réglementé de vente (TRV) de gaz naturel fixé par les pouvoirs publics pour les particuliers et les copropriétés. Uniquement proposées par le fournisseur historique de gaz naturel Engie ou, sur 5 % du territoire, par l'une des 22 entreprises locales de distribution comme Gaz de Bordeaux ou Électricité de Strasbourg, les offres au tarif réglementé disparaîtront, au grand regret des associations de consommateurs, dont l'INDECOSA-CGT

« Les offres portant sur les tarifs réglementés ont eu pour avantage de présenter une solidité contractuelle, notamment en période de crise : avec elles, vous n'aviez aucune mauvaise surprise ».

Bloqués du 1er novembre 2021 au 31 décembre 2022 par le bouclier tarifaire de 15 % sur l'énergie, ces tarifs n'ont en effet pas subi l'envolée de 122 % du prix du gaz sur le marché de gros européen. Avec la fin des tarifs réglementés, les prix ne seront plus déterminés par les pouvoirs publics mais par les fournisseurs, selon le contrat établi avec eux.

L'échéance se rapproche donc à grands pas. Le 30 juin prochain, les tarifs réglementés de vente de gaz (TRVG) fixés par les pouvoirs publics s'arrêteront pour les particuliers et copropriétés, conformément à la loi Énergie-Climat du 8 novembre 2019. La mesure, qui vise à mettre la France en conformité avec le droit européen concernant la concurrence sur le marché du gaz, est déjà effective pour les professionnels.

A compter du 1er juillet, les 2,3 millions de foyers français qui bénéficient encore de ces tarifs – des clients d'Engie essentiellement – et qui n'auraient pas anticipé basculeront automatiquement sur une offre de marché de leur fournisseur actuel (Engie ou leur opérateur historique local) afin d'éviter une interruption de fourniture de gaz.

C'est quoi l'offre « Passerelle » d'Engie ?

Chez Engie par exemple, ils seront redirigés vers une offre assez proche, baptisée « Passerelle », a dévoilé mercredi 19 avril le premier fournisseur de gaz de France. Réservée uniquement aux clients ayant encore un contrat au tarif réglementé, elle ne sera pas commercialisée et sera à durée indéterminée.

Elle comprendra **« un abonnement à prix fixe et une tarification du kilowattheure (kWh) qui évoluera tous les mois, légèrement différente selon les six zones tarifaires françaises et qui suivra les prix du marché »**, selon [Les Echos](#). Le prix sera indexé sur un indice de référence calculé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et revu tous les mois.

Les factures vont-elles augmenter avec l'offre « Passerelle » ?

Le prix de l'offre Passerelle applicable au 1er juillet sera connu mi-juin. Il n'est donc pas possible de dire aujourd'hui si la facture des clients TRV gaz qui basculeront vers cette offre augmentera ou pas. Toutefois, le prix indicatif de l'offre « Passerelle » se situait en avril à un niveau « assez proche » du tarif réglementé, quoique « légèrement au-dessus », a indiqué Florence Fouquet, la directrice des marchés particuliers d'Engie. « Mais on s'attend à ce qu'il repasse en dessous », a-t-elle ajouté.

Par ailleurs, en cas de flambée des prix du gaz sur les marchés, le bouclier tarifaire mis en place par l'Etat pour protéger les ménages pourrait s'appliquer. Si le dispositif doit prendre fin le 30 juin prochain, la loi de Finances pour 2023 prévoit la possibilité de le prolonger par décret jusqu'au 31 décembre 2023.

Que faire si l'offre ne vous convient pas ?

L'offre sera résiliable à tout moment et sans frais. Si vous avez basculé vers l'offre Passerelle au 1er juillet, vous pourrez toujours changer d'avis pour une offre de marché chez Engie ou chez un autre fournisseur de gaz naturel. Pour vous aider à choisir, le Médiateur national de l'énergie a mis en place [un comparateur en ligne](#), qui recense toutes les offres disponibles.